

# CHEMINS FAÏSONS...







Portraits et enjeux autour des sept tronçons  
de sentier de la *Via Podiensis*-GR®65 inscrits  
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre  
des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

### une inscription, des patrimoines et sept tronçons

Tout au long du Moyen-Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, ils traversaient la France. Quatre voies symboliques, partant de Paris, de Vézelay, du Puy-en-Velay et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées, résument la pluralité des itinéraires empruntés par les voyageurs.

Églises, sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin... une multitude de signes et d'éléments – parfois monumentaux, parfois plus discrets et rattachés à une histoire et des savoir-faire locaux – jalonnaient et jalonnent aujourd'hui encore ces Chemins. Ils en constituent un **important patrimoine architectural** qui témoigne des aspects spirituels et matériels rattachés à la notion de pèlerinage et participe de l'intérêt et de la renommée des Chemins de Saint-Jacques.

Empruntés par des milliers de personnes au fil des siècles, ces itinéraires de pèlerinage ont joué un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts. La grande valeur que l'on accorde aux Chemins repose donc aussi sur la richesse du **patrimoine culturel immatériel**.

Mais ces Chemins ont également la particularité de traverser une série de paysages d'une grande diversité – parfois d'une rare beauté, souvent marqueurs de fortes identités locales – dont l'existence aujourd'hui encore relève le soin et l'attachement que les hommes ont eu et ont toujours dans leur fabrication et leur préservation. Ce **patrimoine paysager** constitue un troisième volet patrimonial majeur.

Mises bout à bout, ces caractéristiques donnent aux Chemins une **Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.)** reconnue par l'Unesco en 1998, date de leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Pour être plus précis, ce sont soixante-et-onze monuments (dont sept « ensembles monumentaux ») et sept tronçons de sentier qui composent donc le Bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » (*voir encadré ci-contre*).

De façon à honorer et faire perdurer cette inscription, reconnaissance de la grande valeur patrimoniale mais aussi **levier de développement des territoires**, toutes les composantes du Bien doivent être choyées par les acteurs qui en ont la gestion, qu'ils soient propriétaires privés ou responsables d'une collectivité. Car appartenir à un territoire qui accueille une de ces composantes est **une chance autant qu'une responsabilité**.

Pour se faire, tous les acteurs en charge d'une de ces composantes sont dans **l'obligation d'élaborer et d'appliquer un plan de gestion**, garant de la préservation et de la valorisation sur le long terme. Les sept tronçons de sentier ne font donc bien sûr pas exception, mais ils se distinguent des éléments « bâtis » dans la mesure où la notion de « paysage », aux limites parfois insaisissables et aux contenus pluriels, y joue un rôle central.

# Le bien *Chemins de Saint-Jacques* en quelques chiffres

## **Un Bien en série inscrit depuis 1998 :**

- qui couvre 10 régions, 32 départements, 95 communes
- qui réunit 64 monuments, 7 ensembles monumentaux et 7 tronçons de sentier.
- qui est étendu et discontinu, avec une grande diversité de composantes, certaines majeures et d'autres plus modestes.

## **Une gouvernance spécifique et multiscale :**

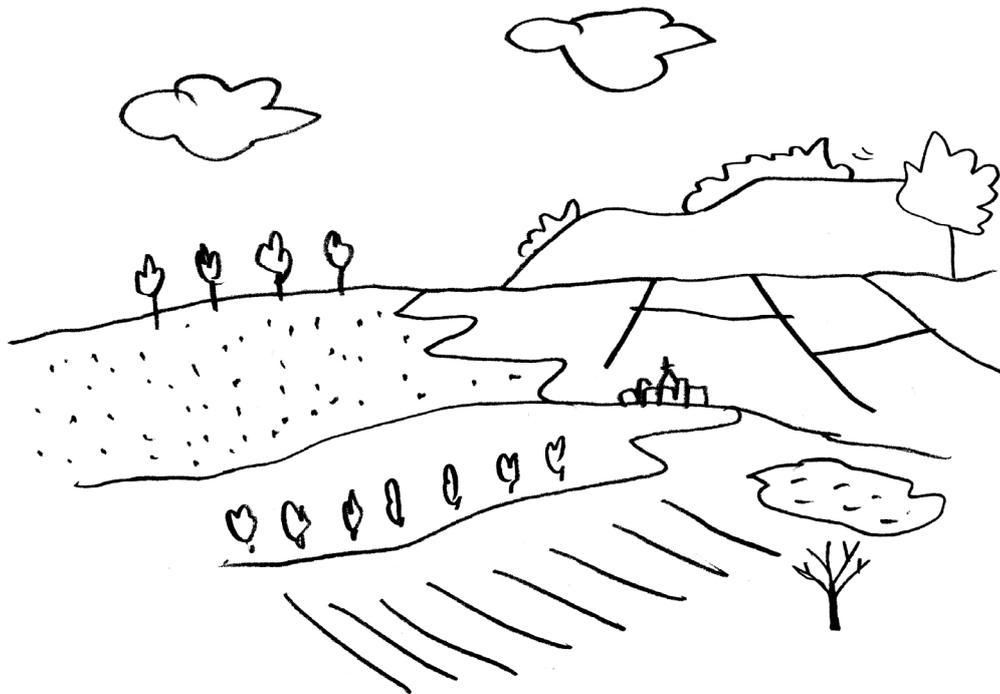
- assurée par l'État français, garant de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E), qui a signé la Convention du patrimoine mondial l'engageant auprès de l'Unesco,
- pilotée par le Préfet de la région Occitanie pour l'ensemble des dix régions et par des comités plus locaux,
- animée par l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC) qui veille à sa préservation, sa gestion et sa valorisation en accompagnant et soutenant les propriétaires dans toute la France.

## **Sept tronçons sur le Chemin du Puy (ou *Via Podiensis*) qui :**

- se situent sur le tracé du GR®65 et couvrent près de 160 km de sentier,
- se caractérisent par une grande diversité de paysages traversés,
- sont annuellement parcourus par des milliers de pèlerins et marcheurs, mais également fréquentés par les populations locales,
- s'inscrivent dans un périmètre élargi (zone de sensibilité paysagère) arrêté par les collectivités en concertation avec les services de l'État (UDAP et DREAL) sur la base d'une approche méthodologique commune,
- doivent être couverts par des outils de protection et des mesures de gestion.

## **Des plans de gestion obligatoires et pertinents :**

- une nécessité, depuis 2007 et pour tout Bien du patrimoine mondial, d'avoir un plan de gestion pour s'assurer de la bonne préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle,
- une construction rétrospective et à deux échelles complémentaires des plans de gestion :
  - un plan de gestion national, qui couvrira la période 2023-2027,
  - un plan de gestion local pour chacune des composantes du Bien en série dont les sept tronçons,
- une livraison de l'ensemble des plans avant fin 2022, de façon à s'articuler avec l'évaluation périodique de l'Unesco programmée en 2023,
- un référent local pour chacun des tronçons chargé d'élaborer et de mettre en application le ou les plans de gestion sur son territoire, en lien étroit avec l'AFCC.

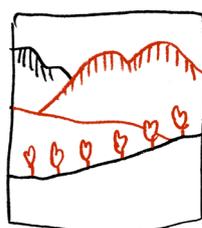


## l'entrée par le paysage

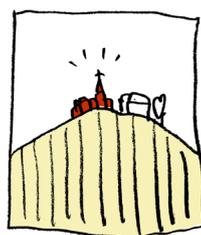
Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle traverse des paysages qui racontent l'histoire et l'actualité des territoires concernés. D'un point de vue de la diversité, de la qualité et de l'histoire dont ils sont les détenteurs, ces paysages constituent un patrimoine à valoriser et à préserver au même titre que le patrimoine architectural.

Le patrimoine paysager est une notion complexe parce qu'elle balaye un large spectre de sujets. C'est ce qui en fait une entrée intéressante pour l'analyse des Chemins de Saint-Jacques. En effet, cette notion permet d'aborder une grande diversité d'enjeux et de problématiques : des enjeux écologiques, économiques, agricoles, mais aussi touristiques et sociaux, et bien sûr en termes d'aménagement du territoire.

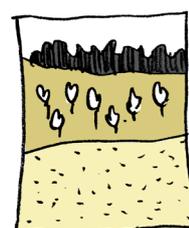
Par ailleurs, l'entrée par le paysage permet d'aborder des échelles différentes de lecture des patrimoines. Il peut s'agir de motifs paysagers récurrents (alignements d'arbres, arbres isolés, bourg perché, etc.) comme de points de vue sur le grand paysage (relief, paysage agricole, etc.), de paysages du quotidien (espace périurbain, paysage urbain, etc.) comme de paysages extraordinaires (points de vue remarquables, espaces naturels, etc.).



LIGNES



POINTS

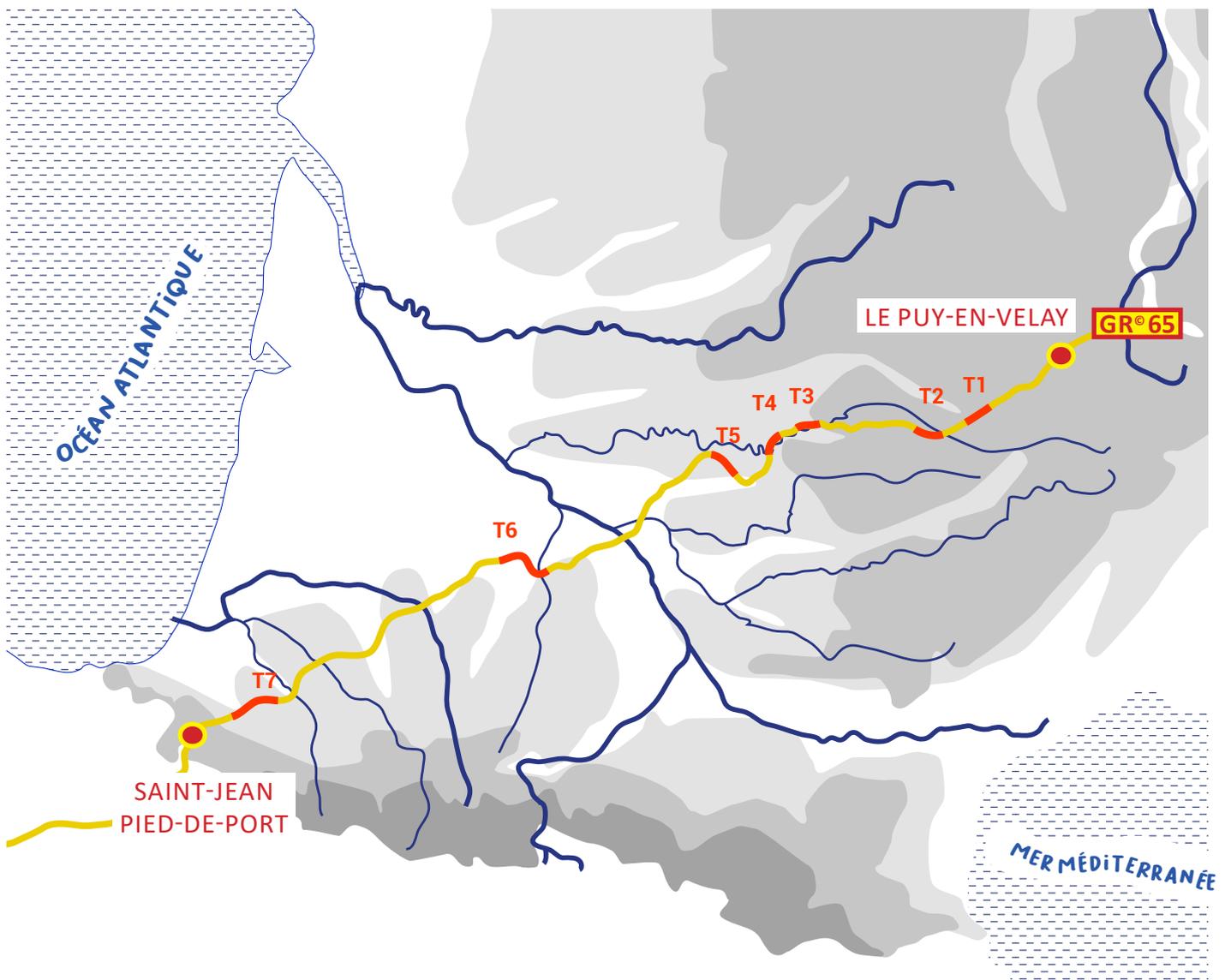


PLANS

## Des tronçons laboratoires

Des territoires et des paysages qui sont tous emblématiques du Chemin et qui participent à sa VUE. Mais qui, aussi, ont chacun des spécificités et des richesses qui leur sont propres en termes de paysages, d'ambiances, de contextes géographique et historique et, bien sûr, de patrimoines.

- Une série de tronçons qui illustre la notion de pèlerinage, les conditions du voyage en mêlant patrimoines matériel et immatériel.
- Des tronçons implantés sur la voie du Puy-en-Velay, voie la plus ancienne à avoir été aménagée (dans les années 1970) en tant qu'itinéraire de GR homologué par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.
- Une sélection de tronçons depuis le plateau de l'Aubrac jusqu'au Pays-Basque, avec la volonté d'illustrer la diversité des ambiances paysagères présentes sur l'ensemble du Chemin.
- Des tronçons « laboratoires » dont l'élaboration des plans de gestion doit aider à la réalisation de ceux du reste de l'itinéraire, et inspirer les autres itinéraires en France.



## T1 NASBINALS - SAINT CHÉLY D'AUBRAC // SUR LE TOIT DU MONDE

Un tronçon emblématique de la Via Podensis, caractérisé par de vastes étendues de prairies pâturées et des linéaires de murets en pierre sèche. Ce tronçon entre Lozère et Aveyron est typique de cette zone montagnarde de grands paysages ouverts façonnés par les pratiques agropastorales. C'est un tronçon immersif que jalonne toute une série de lieux singuliers liés aux pratiques de pèlerinage (pont, Dômerie d'Aubrac).

## T2 SAINT CÔME D'OLT – ESTAING // DANS LE LIT DU LOT

Situé dans le fond de vallée du Lot, ce tronçon en suit la sinuosité et franchit la rivière par deux ponts inscrits par l'UNESCO. C'est un tronçon très habité et vivant qui traverse trois centres urbains remarquables : Saint-Côme d'Olt, Espalion et Estaing. Il est marqué notamment par une urbanisation diffuse en fond de vallée. Cet itinéraire très fréquenté présente des paysages variés de polyculture d'élevage.

## T3 MONTREDON – FIGEAC // PAR MONTS ET PAR VEAUX

Premier des trois tronçons lotois, à cheval entre le Ségala et le Limargue, il est jalonné de bourgs perchés offrant points hauts et vues lointaines. Dernier tronçon du Massif Central, il est marqué par la présence de l'élevage bovin qui façonne ces paysages bocagers caractérisés par des rideaux de chênes pédonculés.

## T4 FAYCELLES – CAJARC // IMMERSION DANS LES CAUSSES

Tronçon de transition entre Limargue et Causse, passant des prairies aux pelouses, de l'élevage bovin à l'élevage ovin, il se caractérise aussi par une présence plus sensible de la pierre, proposant un riche patrimoine archéologique et vernaculaire (dolmens, caselles, murets, etc.). L'arrivée à Cajarc avec son cirque majestueux sur le Lot en constitue un réel point d'orgue.

## T5 BACH – CAHORS // CAUSSES TOUJOURS

Un tronçon homogène à l'identité caussenarde caractérisé par les forêts de petits chênes pubescents. C'est un itinéraire marqué par une forte déprise agricole, où la forêt avance et remplace petit à petit les prairies pâturées. Au fil du Chemin le paysage s'ouvre et s'urbanise, avant d'arriver sur la boucle, là aussi majestueuse, de Cahors. C'est un tronçon marqué par un contraste entre les paysages agricoles désertés et les paysages urbanisés, traversés par les infrastructures.

## T6 LECTOURE – CONDOM // CHANGEMENT DE DECOR

Un tronçon avec une forte importance des palettes de couleur et des jeux de lumière qui soulignent une mosaïque de paysages caractéristiques des vallées gersoises. Les grandes cultures dialoguent avec les villages perchés sur les points hauts et à l'important patrimoine architectural.

## T7 AROUE – OSTABAT // PYRÉNÉES EN VUE

Ce dernier tronçon est emblématique, par la présence continue de la ligne des Pyrénées dont le pèlerin se rapproche. Il est aussi à la confluence de plusieurs chemins jacquaires avant le passage de la frontière après Saint-Jean-Pied-de-Port, ce qui en fait un itinéraire très fréquenté. Les paysages habités, cultivés et vallonnés du Pays-Basque en magnifient la traversée.

SUR LE TOIT DU MONDE

T1



DANS LE LIT DU LOT

T2



PAR MONTS ET PAR VEAUX

T3



IMMERSION DANS LES CAUSSES

T4



CAUSSES TOUJOURS

T5



CHANGEMENT DE DÉCOR

T6



PYRÉNÉES EN VUE

T7



Petite plongée  
dans les paysages traversés  
pour donner envie de les arpenter.

### une étude au service des plans de gestion des sept tronçons

C'est pour accompagner les acteurs en charge de l'élaboration et de la mise en application de ces plans de gestion sur les sept tronçons de sentier qu'une étude a été mandatée par l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC).

Intitulée *Chemins Faisons* et lancée en septembre 2020, cette étude a réuni les acteurs des sept tronçons (élus et techniciens des collectivités, partenaires institutionnels locaux, départementaux et régionaux, Parcs Naturels, Fédération de la randonnée pédestre, associations, etc.) autour d'une équipe constituée de deux paysagistes et d'un architecte spécialisé sur les questions patrimoniales.

Face à un objet d'étude présentant une diversité de patrimoines et de problématiques et se déployant sur sept territoires différents, **l'enjeu était de faire ressortir autant les spécificités que les ressemblances et les complémentarités entre chacun d'eux, dans l'idée de faire cause et chemin communs.**

Ce travail protéiforme, de longue haleine et très stimulant a donc poursuivi plusieurs objectifs :

- Accompagner les acteurs des sept tronçons pour **définir les grandes orientations et actions à mener dans le cadre de leur futur plan de gestion**. Pour se faire, l'expérience et les connaissances des représentants et acteurs des territoires ont été mis au cœur des discussions (*voir encadré ci-contre*).
- Mettre en place une **dynamique collective d'échanges, de partage et de co-construction**. Car même si chacun des territoires concernés est unique et spécifique, des réalités communes existent et méritent d'être mises en avant.
- Inscrire les réflexions et les discussions **dans un cadre transversal et à cheval entre différents enjeux** :
  - *en alliant l'identité locale des territoires traversés et l'aura internationale des Chemins et de leur renommée,*
  - *en mêlant les enjeux de préservation et de valorisation des éléments patrimoniaux et les problématiques locales en termes d'aménagement, de développement et de gestion,*
  - *en articulant les logiques d'itinérance des marcheurs et touristes de passage avec les réalités quotidiennes et parfois très prosaïques ou techniques des communes traversées.*
- **S'attacher à aborder des solutions concrètes, circonstanciées et à visée opérationnelle** en apportant des outils d'aide et d'accompagnement aux réflexions et projets des personnes – physiques ou morales – qui ont la charge de la gestion et de la valorisation des tronçons.

## L'étude *Chemins faisons* en quelques données clés

Du fait de la pluralité des territoires et de la multiplicité des acteurs, *Chemins Faisons* est une étude au long court, qui s'est déployée sur près d'un an et demi, de septembre 2020 à mars 2022. En quelques données, voici comment cette étude s'est déroulée.

- Un pilotage par l'AFCC et menée par le bureau d'étude en lien étroit avec les référents locaux.
- Un modèle type *étude Plan Paysage* en trois phases :
  - la réalisation d'un **Diagnostic** sur les sept tronçons, mais qui se veut aussi transversal, en faisant émerger les spécificités et les points communs en termes de constats, d'enjeux et de problématiques. Une phase qui s'appuie sur un arpentage de terrain et des sessions de récoltes d'informations et d'impressions de la part des différents acteurs ;
  - la définition d'une série d'**Objectifs de Qualité Paysagère et Patrimoniale**, spécifiques à chaque tronçon ou communs à l'ensemble ou à certains d'entre eux, qui constituent des grandes orientations fixées collectivement et ont vocation à prendre à bras le corps les enjeux paysagers (protection, valorisation, évolution, sensibilisation, etc.) ;
  - l'élaboration d'un **Programme d'actions**, à vocation opérationnelle, qui doit fournir des outils, principes et modalités d'intervention pour atteindre les objectifs fixés. Le Programme d'actions est accompagné d'une **Boîte à Outils** répertoriant les outils réglementaires à mobiliser pour pérenniser le bien.
- Une **participation active des acteurs des territoires** concernés (élus, associations, services techniques, offices de tourisme, CAUE, etc.) qui ont été impliqués, à chaque étape, au travers d'**ateliers en salle, de visites de terrain collectives et de réunions en visio-conférence**. Ces différents temps d'échanges collectifs ont permis de faire se rencontrer les acteurs des tronçons, de faire émerger les enjeux spécifiques ou transversaux, et de partager des réalités de terrain plurielles.
- Des livrables, synthétiques et illustrés, réalisés pour des phases de l'étude.

Pour en savoir plus et découvrir cette étude, l'ensemble des livrables est disponible auprès de l'AFCC et des référents locaux.



## protéger, valoriser et faire vivre les patrimoines des tronçons

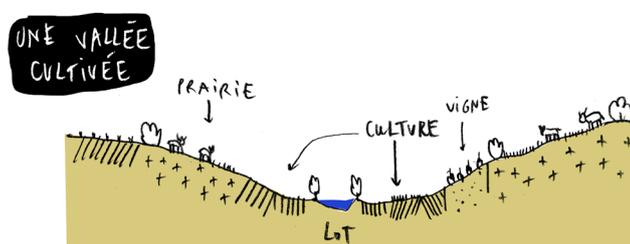
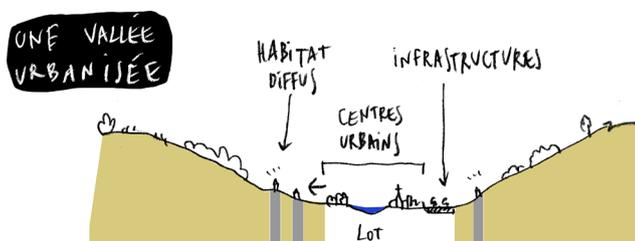
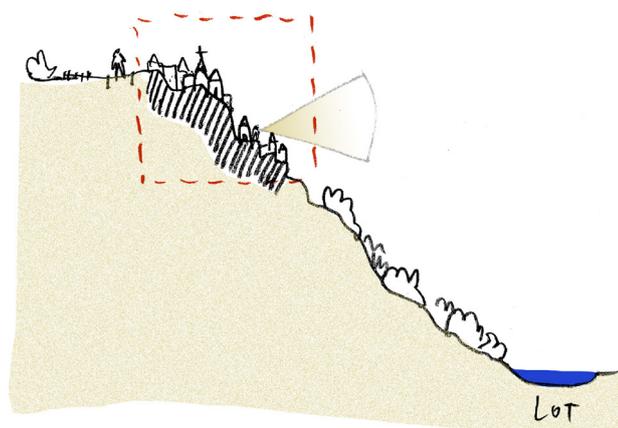
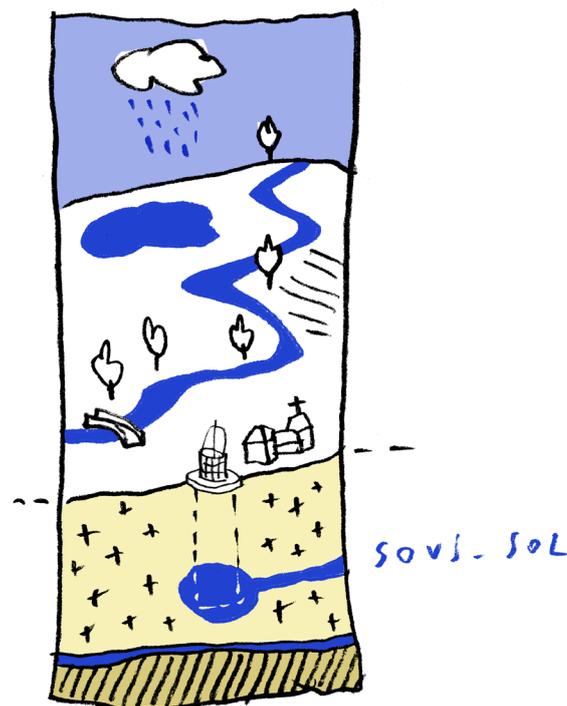
### A. Une richesse patrimoniale à identifier et faire connaître

L'inscription des sept tronçons sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco oblige et engage les acteurs locaux à y accorder une attention particulière. Pour ce faire, le **premier objectif est d'identifier les composantes qui font leur richesse patrimoniale**. Cette identification doit permettre, d'une part, de mieux les connaître et les comprendre ; et d'autre part, de déterminer les principes et préconisations pour les préserver, les valoriser et les entretenir le mieux possible. Il s'agit, en d'autres termes, **du socle de connaissances indispensables pour toute réflexion sur l'avenir et la bonne protection des sept tronçons**.

Ces composantes sont aussi nombreuses que variées, et elles peuvent être catégorisées en fonction de trois grands types de patrimoines :

- **LE PATRIMOINE PAYSAGER** est le premier d'entre eux. En effet, d'un point de vue de la diversité, de la qualité et de l'histoire dont ils sont les détenteurs, les paysages que traversent les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle font de chacun des sept tronçons des itinéraires uniques et exceptionnels qu'il convient de valoriser et de préserver. À ce titre, **le caractère immersif offert par la découverte de paysages « hors du temps »** au fil de l'itinérance en constitue un des aspects les plus importants aux yeux des marcheurs et des habitants. Immersion d'autant plus indispensable qu'elle permet de **profiter « sans filtre » de l'immense richesse paysagère** des territoires, qui s'exprime aussi bien à travers les points de vue sur le lointain que la répétition de motifs paysagers singuliers, la traversée d'ambiances et de milieux uniques, le côtoiement d'une faune ou d'une flore rare ou spécifique ou encore les richesses du patrimoine lié à l'eau qui raconte et révèle les liens entre les sols et les sous-sols, l'amont et l'aval et la nécessité d'ouvrages remarquables permettant la continuité du cheminement.

Et c'est aux **paysages agricoles** que l'on doit une grande partie de ces richesses. Ce sont eux qui, en effet, ont façonné et façonnent aujourd'hui encore la majorité des territoires parcourus, offrant aux marcheurs des compositions spatiales et picturales poignantes, marqueurs de l'histoire, de la géographie et des modes de vie locaux.

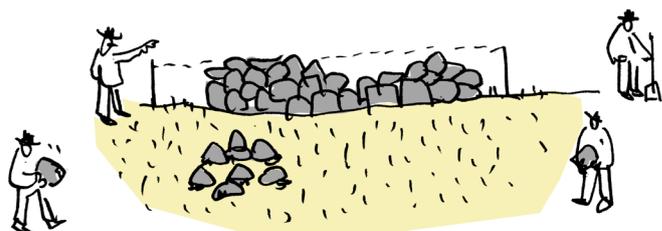
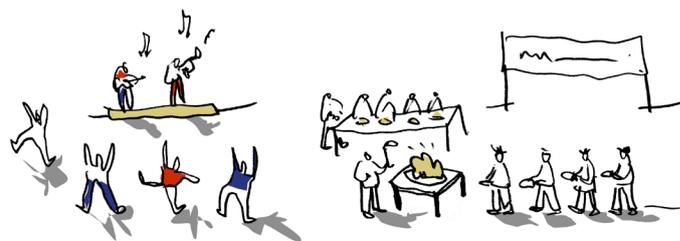


• **LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL** n'est évidemment pas en reste, et prend des formes diverses, depuis les ouvrages connus et reconnus jusqu'à la présence d'un patrimoine vernaculaire rural et diffus qui raconte les territoires, leurs identités et leurs ressources, en passant par des pépites lovées au sein de certains édifices ou parfois malheureusement dissimulées sous une végétation qui a repris ses droits. Sans oublier les formes les plus récentes et intéressantes d'architecture et d'aménagement d'espaces publics de cœur de village qui participent aussi de la richesse patrimoniale d'un territoire quand les matériaux et les savoir-faire techniques locaux sont judicieusement employés.

• Enfin, c'est aussi à travers **LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL** que les tronçons acquièrent une Valeur Universelle Exceptionnelle. Celui-ci se rattache aux **notions d'hospitalité et de spiritualité** qui ont et caractérisent aujourd'hui encore l'expérience de l'itinérance. Celles-ci s'expérimentent à travers :

- la découverte et la transmission de savoir-faire techniques, artisanaux et gastronomiques constitutifs de chaque territoire,
- l'organisation de manifestations et de festivités,
- la mise en valeur des éléments qui permettent de se connecter à la nature et à l'univers, notamment autour des astres et des cieux servant depuis toujours de symboles et de repères aux pèlerins.

*Ces composantes patrimoniales et paysagères constituent le socle à partir duquel ces tronçons participent de la VUE. Sans l'identification de leurs qualités et importances aux yeux du plus grand nombre, pas d'inscription et pas de renommée internationale. Mais cette étape n'est pas suffisante. Il convient également de **déterminer et mettre en place les outils permettant de les entretenir, de les préserver et d'accompagner judicieusement leur évolution.***



## B. Une responsabilité qui doit être suivie d'effets

En effet, ces différents patrimoines sont soumis à des dynamiques qui, si on n'y prête pas attention, peuvent rapidement mettre en péril leurs qualités patrimoniales. C'est pourquoi, **la responsabilité des autorités et acteurs des territoires concernés est d'en prendre le plus grand soin.**

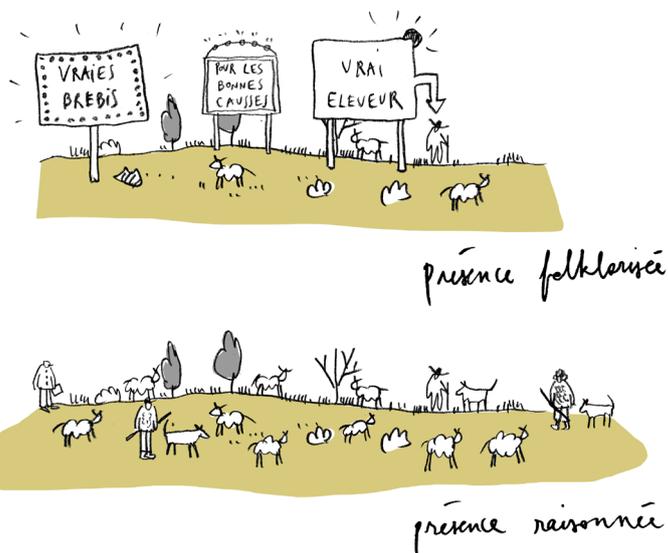
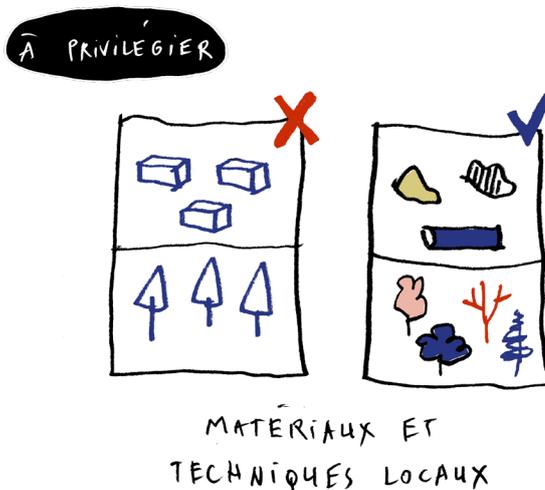
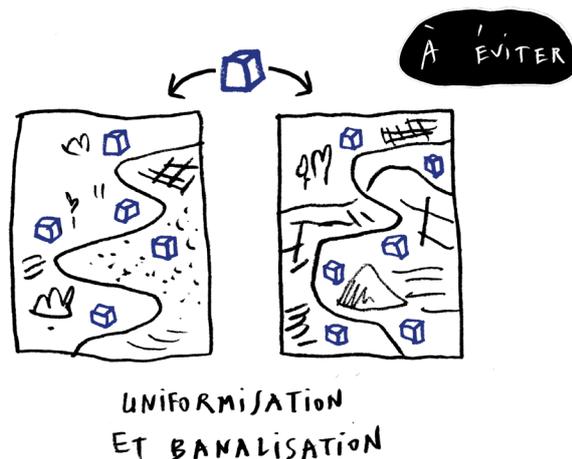
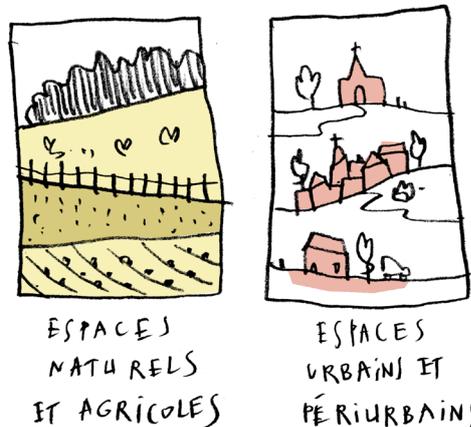
Cela concerne en premier lieu **les espaces agricoles et naturels**. Pour garder leur diversité, leur richesse et leur dimension patrimoniale, ils doivent attirer l'attention des élus et responsables des collectivités mais aussi, bien sûr, des agriculteurs, qui en sont les premiers façonneurs. Car ce sont en effet des espaces où les évolutions en termes de pratiques agricoles sont très fortes, et où les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont très importants (transformations au sein du monde agricole, développement des énergies renouvelables, prise en compte d'objectifs écologiques vitaux, etc.).

Cette attention passe notamment par la valorisation d'activités exemplaires, par l'accompagnement de certaines pratiques vertueuses en perte de vitesse, par le soutien à des formes en déclin mais néanmoins essentielles au maintien de paysages iconiques.

Le soin de ces paysages, et des patrimoines qu'ils recèlent, concerne également **les espaces urbains et périurbains** que les tronçons traversent parfois. Là aussi, les évolutions sont nombreuses et reflètent la vitalité des territoires qui peuvent se retrouver au cœur de dynamiques d'urbanisation ou de développement économique ou touristique (nouveaux quartiers, développement d'infrastructures viaries, étalement urbain, réhabilitation de cœurs de villages, etc.). Souvent ambitieuses, parfois brutales, elles ont toujours des répercussions sur les ambiances et les paysages.

De nombreuses préconisations et pistes d'action ont été déterminées collectivement pour prendre à bras le corps toutes ces problématiques et échafauder des solutions adaptées à chaque situation.

Outre les bons réflexes en cas de projets ou d'initiatives à mener, **le volet réglementaire** est un rouage essentiel. En effet, à travers toute une série d'outils et de dispositifs, il offre de réelles opportunités pour stabiliser, conforter ou préserver de façon pérenne et rigoureuse des motifs et des entités patrimoniales et paysagères à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Ce qui passe également par **la prise en compte de ces enjeux dans les différents documents réglementaires** indispensables à l'évolution des territoires, et au premier rang desquels on trouve le PLUi (voir encadré « Quelques exemples d'actions à venir »).



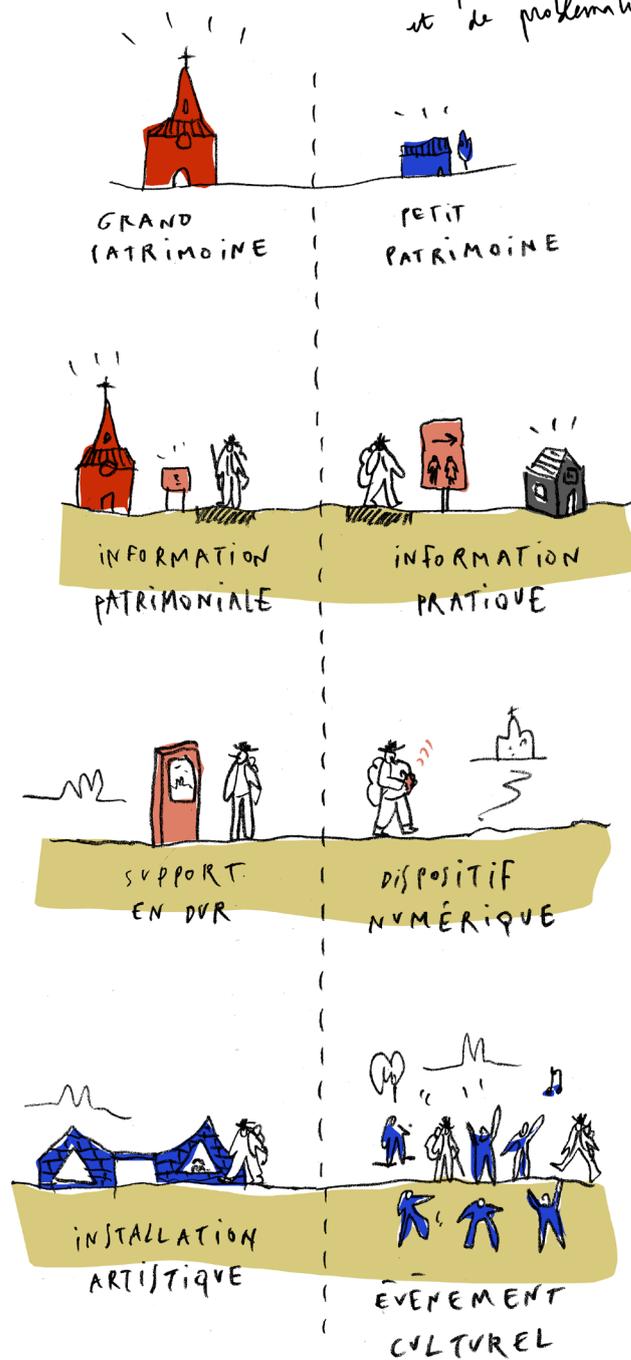
### C. Une chance à partager avec le plus grand nombre

Identifier, comprendre, protéger et entretenir cette richesse patrimoniale constitue la base sans laquelle tout plan de gestion ne peut être pertinent et efficace. Mais cela ne signifie pas pour autant leur mise sous cloche et l'interdiction d'y développer des initiatives pour en faire profiter les habitants comme les marcheurs et touristes de passage. C'est pourquoi il convient également de développer **des outils de valorisation et de jouissance des Chemins, en long, en large et en travers.**

Ces outils concernent aussi bien la qualité du sol foulé par le randonneur que le support pédagogique offrant une clé de lecture du paysage traversé, ou encore l'offre du gîte et du couvert proposée par les hébergeurs la fin de sa journée. Leur liste est longue, leur mise en application diverse, mais tous méritent d'être appréhendés en fonction d'une série de principes déterminés par tous les acteurs des tronçons :

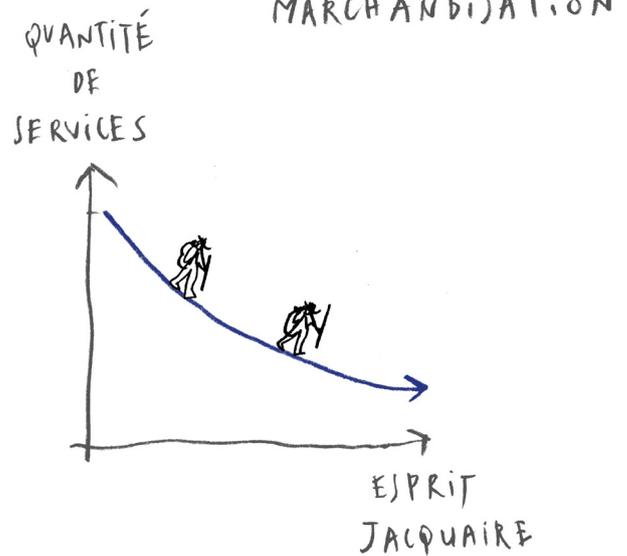
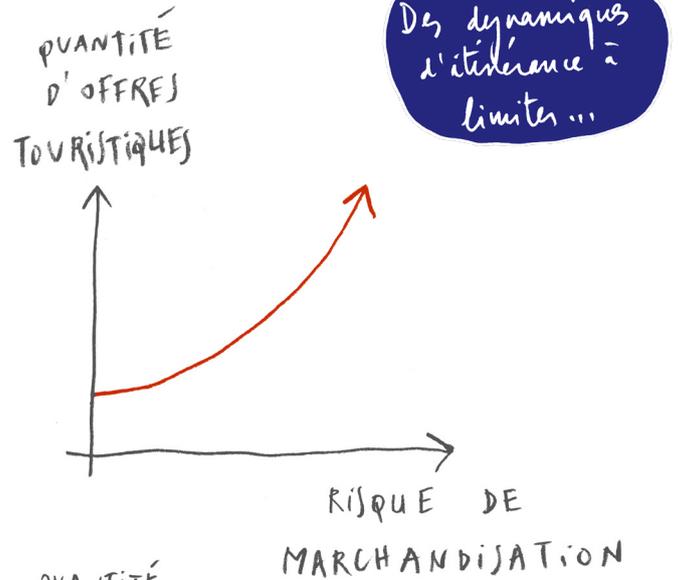
- La volonté **de conforter et d'améliorer l'expérience des marcheurs en maintenant ou en renforçant le caractère immersif du cheminement.**
- La nécessité de **proposer des lieux de pause et d'aménités discrets et qui « se fondent dans le décor »** pour de façon à ne pas altérer l'expérience de la marche et à mettre en valeur et en avant les paysages traversés, dans une **logique de ménagement plutôt que d'aménagement.**

*une pluralité d'usages,  
de questionnements  
et de problématiques.*



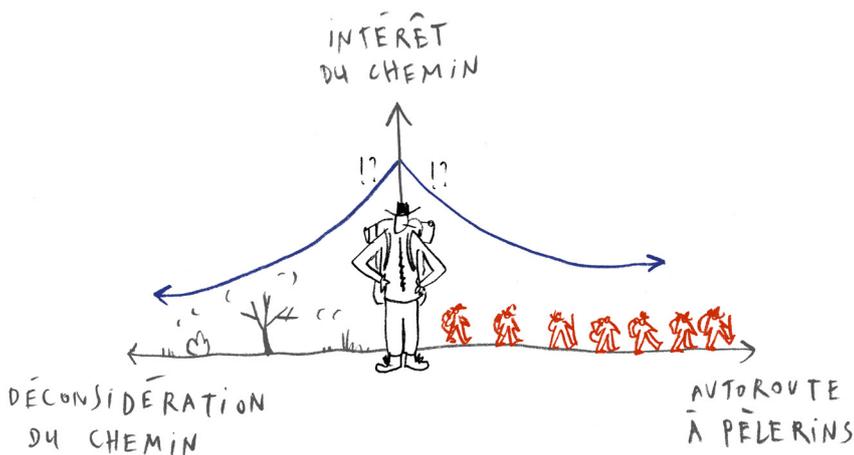
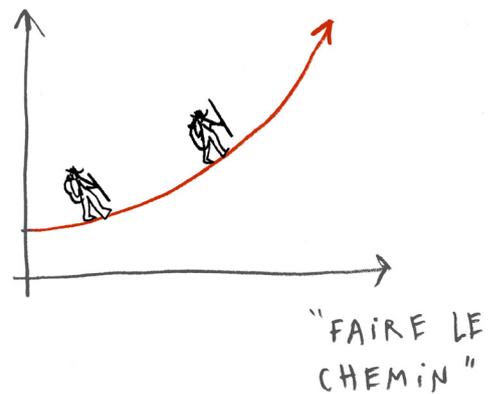
*Favoriser le partage  
et la collaboration  
à tous les niveaux*

- La prise en compte **des évolutions récentes des pratiques d'itinérance et de découverte touristique d'un territoire**, dans l'idée d'y répondre au mieux en développant les services adaptés tout **en évitant le sur-équipement et la transformation pernicieuse des Chemins en « autoroute à pèlerins »**.
- Le souhait de **trouver les manières les plus adaptées pour indiquer et raconter les paysages** (signalétique directionnelle ou pédagogique, outil physique ou numérique, rôle des Offices de Tourisme, etc.) dans une double logique, d'une part de prise en compte du contexte, des histoires et des habitudes de travail locales, et d'autre part de transversalité et de cohérence à l'échelle des sept tronçons en termes de formes et de contenus des supports.
- Le désir, enfin, d'**organiser des événements autour de ce patrimoine jacquaire de façon le à faire vivre, dans un souci de sensibilisation et d'animation locales**. De tous ordres (visites, exposition, spectacles, chantiers participatifs, etc.), et à destination de tous les publics (randonneurs et pèlerins, habitants et riverains, enfants et anciens, etc.), des événements de ce type existent déjà et s'appuient sur des forces vives locales nombreuses qui constituent, au même titre que les élus et techniciens des communes et les propriétaires privés, acteurs clés dans la dynamique de protection et de valorisation des Chemins (voir la partie « Et en action, ça donne quoi ? »).



AVTONOMIE DU MARCHEUR

... d'autres au contraire à conforter



# Quelques exemples d'actions à venir

Pour faire atterrir ces réflexions, la dernière étape vise à ancrer les territoires inscrits dans une forte dimension opérationnelle, en appelant à des actions contextualisées.

Au travers d'ateliers qui ont rassemblés les élus, les Offices de tourisme, les CAUE, les référents locaux, les PNR, etc., des actions communes à l'ensemble du bien et des actions spécifiques à chaque tronçon ont été validées pour être menées dans les cinq ans du plan de gestion. En voici quelques exemples.

## ACTIONS TRANSVERSALES

### PATRIMOINE ARCHITECTURAL

**Réaliser un inventaire du petit patrimoine :** pour favoriser une meilleure connaissance et une juste valorisation du patrimoine vernaculaire qui compose le paysage.

### AMÉNITÉS ET SERVICES AUX MARCHEURS

**Développer et accueillir de futurs usages et services sur le Chemin :** préconisations pour répondre aux besoins et attentes des marcheurs mais aussi des communes et acteurs concernés en restant fidèle à l'esprit jacquaire et au caractère immersif.

### PATRIMOINE PAYSAGER

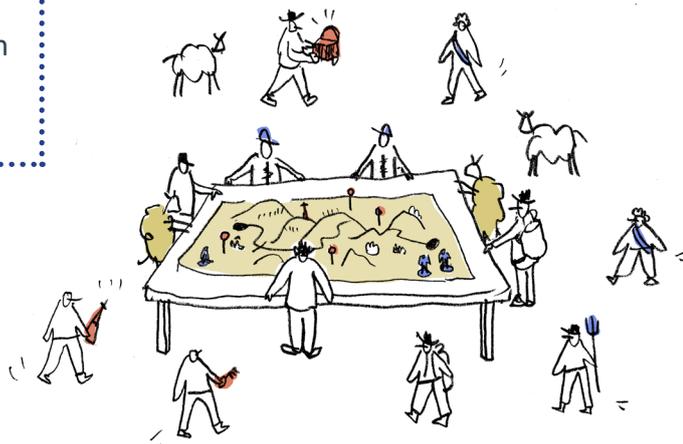
**Réaliser un Observatoire Photographique des Paysages sur chaque tronçon :** outil de veille et de suivi pour le maintien des éléments de patrimoine en prenant en compte les dynamiques et évolutions des territoires et leurs impacts, physiques et visuels, servant aussi d'outil de sensibilisation et de communication des évolutions des paysages.

### ANIMATION DU CHEMIN

**1000 mains pour les Chemins de Saint-Jacques :** action pour étendre l'initiative citoyenne *1000 mains à la pâte* à un événement national dédié aux chemins de Saint-Jacques qui permet de fédérer les acteurs et les initiatives locales et d'impliquer les habitants riverains du sentier dans l'univers culturel et humaniste du chemin.

### MISE EN RÉCIT

**Réaliser un dispositif de médiation et d'interprétation cohérent :** préconisations pour déterminer les contenus et les modalités pour donner au grand public les indications et les clés de lecture des richesses patrimoniales des tronçons. Détermination de règles communes en termes de conception et d'installation de ces éléments de signalétique



## ACTIONS PAR TRONÇON

**T1**  
Prêter attention à l'évolution des haies, composantes paysagères majeures et alliées des pratiques agricoles.

**T2**  
Créer un lieu de pause au pied de la montée vers le Puech de Vermus pour indiquer clairement le point de vue remarquable et créer un dispositif léger de médiation.

**T3**  
Traiter l'entrée de village de Montredon et y améliorer la lisibilité de l'inscription UNESCO.

**T4**  
Réhabiliter les murs de soutènement en sortie de Gréalou pour sécuriser le cheminement et préserver un pan du patrimoine architectural local.

**T5**  
Mettre en place un dispositif qui met en récit les spécificités patrimoniale du tronçon en identifiant les composantes et en déterminant les lieux, emplacements et types de supports.

**T6**  
Repenser la place de l'arbre sur le territoire – symbolique, jalonnement, lecture des paysages – pour valoriser ce motif paysager majeur du tronçon.

**T7**  
Ménager un belvédère à Soyarza pour valoriser et raconter la vue sur le hameau typique d'Harambeltz et les paysages caractéristique de l'histoire locale.



## LA BOÎTE À OUTILS

Pour pérenniser le bien et ses composantes et fournir aux collectivités gestionnaires du bien les ressources nécessaires pour le faire, une **boîte à outils réglementaires** a également été constituée. Elle répertorie les deux types d'outils réglementaires pouvant être mobilisés en fonction des situations que rencontre le Chemin :

- **les outils techniques pour préserver et conforter les richesses patrimoniales des tronçons**, avec la description de l'outil règlementaire, le code ou l'administration auxquels l'outil se réfère, ses intérêts et ses limites.
- **les différentes phases du PLUi dans lesquelles intégrer les enjeux liés au Chemin**, avec, pour chaque phase d'élaboration de ce document, des préconisations pour intégrer les enjeux liés au Chemin, le type d'outil, le document de l'étude *Chemins Faisons* à mobiliser, le degré d'imposition (opposabilité, préconisations, porté à connaissance), la compatibilité avec un SCoT ou une Charte de PNR.

L'ensemble des actions, transversales et par tronçon, ainsi que la boîte à outils et ses deux volets se retrouvent dans le programme d'action (phase 3) de l'étude *Chemins faisons*.

## et en action, ça donne quoi ?

Sur les territoires traversés par le Chemin de Saint-Jacques, de nombreuses initiatives sont déjà à l'œuvre quant à l'entretien, l'aménagement, la préservation et la valorisation des composantes du bien.

Un recensement des actions mises en œuvre sur chacun des tronçons inscrits a été réalisé dans cadre de l'étude, permettant ainsi aux plans de gestion de s'inscrire dans la continuité des initiatives en cours.

Celui-ci permet également un partage d'expériences et d'initiatives entre les acteurs des tronçons, afin d'ouvrir le champ de vision et d'observer ce qu'il se passe chez le voisin, dans une logique de co-construction et d'ajustement progressif des projets sur les tronçons au fil de la mise en application des plans de gestion.

C'est, enfin, une illustration de l'intérêt, de l'attention et du soin portés au Chemin par les gestionnaires et les collectivités depuis de nombreuses années déjà, avant même, donc, la formalisation officielle des plans de gestion.

T1

### action sur Nasbinals - Saint-Chély-d'Aubrac

#### Pérenniser la traversée des estives

Sur le secteur des estives, des actions ont été menées quant à la gestion des flux dans la traversée des parcelles agricoles privées pour pérenniser le tracé du Chemin. Ces actions ont été mises en place par plusieurs partenaires du territoire (PNR, Communautés de Communes, Départements) :

- implantation de panneaux pédagogiques qui sensibilisent les pèlerins aux comportements à adopter,
- signalétique déployée sur l'ensemble du secteur concerné,
- création d'itinéraires complémentaires,
- aménagement de surlargeurs le long des routes.



T2

## action sur Saint-Côme-d'Olt - Estaing

### RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER DES BANCAS

Dans la descente du Puech de Vermus vers l'église de Perse, la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a porté un projet de valorisation du paysage des *bancas*, terrasses en pierre sèche caractéristiques du territoire :

- restauration des terrasses avec des artisans locaux,
- aménagement d'une aire de pique-nique,
- amélioration du Chemin.



T3

## action sur Montredon - Figeac

### AMÉNAGER UNE HALTE

Dans le centre de Montredon, la commune, accompagnée du CAUE 46, a ouvert et aménagé le jardin de l'ancien presbytère pour les marcheurs :

- restauration du jardin dans le respect de l'esprit des lieux,
- aménagement d'une aire de pique-nique.



T4

## action sur Faycelles - Cajarc

### MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS AVEC UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Sur le Causses de Gréalou, la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP), soutenue par le PNR des Causses du Quercy, permet l'entretien des pelouses calcaires, limitant ainsi les dynamiques d'enrichissement et de boisement progressif en maintenant les paysages ouverts. L'AFP constitue aujourd'hui un acteur majeur dans la préservation des paysages caractéristiques du tronçon, aboutissant à des réflexions sur les modalités nécessaires pour assurer sa pérennité et envisager la possible extension de son périmètre d'intervention.



T5

## action sur Bach - Cahors

### RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE EN PIERRE SÈCHE

Dans le Lot, l'association *1000 mains à la pâte* œuvre à la restauration du patrimoine vernaculaire en pierre sèche et aux maintiens de motifs paysagers caractéristiques au travers de chantiers ouverts au public :

- entretien du Chemin et de ses abords (taille de haies et maintien et valorisation de point de vue, restauration de murets avec intégration parcimonieuse d'assises, etc.),
- restauration du petit patrimoine, comme le passage à gué du ruisseau des Valses (photo ci-dessous),
- veille active des secteurs nécessitant des interventions.



T6

## action sur Lectoure - Condom

### SÉCURISER L'ITINÉRAIRE

À la sortie de La Romieu, le Conseil Départemental a acheté des lanières de terrains agricoles de façon à pouvoir ménager un sentier piéton en surplomb de la route départementale et ainsi sécuriser le cheminement vis-à-vis de l'importante circulation :

- aménagement d'un sentier paysager avec plantations d'arbres d'alignement et de haies pour accompagner le marcheur,
- création d'une aire de pause dans l'épaisseur de la bande à la sortie du village.



T7

## action sur Aroue - Ostabat

### VALORISER ET AMÉLIORER LES ABORDS DU CHEMIN

Sur un chemin de crête, l'association *les Amis de Saint-Jacques de Compostelle* des Pyrénées-Atlantiques a planté un alignement d'arbres fruitiers de variétés anciennes et locales au bord du Chemin, valorisant ainsi le patrimoine paysager d'essences locales et nourricières.



## prolonger le récit

Aujourd'hui les plans de gestion sont à l'écriture par les référents locaux des sept tronçons et les groupes de travail qui se sont constitués au fil de l'étude. Ils doivent être remis à l'UNESCO à la fin de l'année 2022 et couvriront la période 2023-2028. L'aventure de l'entretien du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » se prolonge au travers des plans de gestion, le récit se tisse entre les tronçons.

Cette étude a permis de faire groupe autour du Chemin et d'aborder de front un large éventail d'enjeux sociétaux : les enjeux agricoles, touristiques, économiques et sociaux des territoires ruraux traversés par le Chemin.

Merci à toutes les personnes qui ont accompagné cette étude et qui ont permis de prolonger le récit autour des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.



Contact : Agence française des chemins de Compostelle  
4 rue Clémence Isaure - 31000 Toulouse  
Tel: +33 (0)5 62 27 00 05  
[www.chemins-compostelle.com](http://www.chemins-compostelle.com)  
[www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr](http://www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr)

# CHEMINS FAISONS...

mars 2022